



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30534-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.479**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES DES PARCELLES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE FRERES PERRET ET DE LA RUE GUSTAVE EIFFEL**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Hervé GUERRERA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal

Direction du Foncier &amp; Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/09/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

-

**Nomenclature** : 3.1 Acquisitions**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET** : ACQUISITIONS FONCIERES DES PARCELLES DANS LE CADRE DE LA  
REQUALIFICATION DE LA RUE FRERES PERRET ET DE LA RUE GUSTAVE EIFFEL -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix (CPA), a pour objectif la requalification des Rues Gustave Eiffel et des Frères Perret sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.

La rue des Frères Perret va, très prochainement, relier le Pôle d'Activités à la ZAC de l'Enfant nouvellement créée.

La configuration actuelle de la voirie ne permet pas, à terme, de sécuriser l'ensemble des usagers.

Afin d'y remédier, la Communauté du Pays d'Aix, a pour objectif la réalisation de trottoirs aux normes pour les personnes à mobilité réduite, et l'insertion de pistes cyclables.

Pour parvenir à obtenir les emprises nécessaires à ces aménagements, il est donc souhaitable de pouvoir récupérer les bandes de recul initialement imposées, lors de la réalisation de la ZAC.

Tous les propriétaires riverains ont été contactés et par délibération n° 2013.350 du 8 juillet 2013 vous avez examiné les premières cessions liées à ce projet.

De nouveaux propriétaires ont donné leur accord sur ce projet, il s'agit de :

- 1/ la société SECTP pour une emprise d'environ 36 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée section HP n° 235 cédée à titre gratuit.

2/ la société CARRIERES ET BETON BRONZO PERRASSO pour les emprises suivantes

a) à titre gratuit :

- 29 m<sup>2</sup> environ à distraire de la parcelle HP n° 398
- 59 m<sup>2</sup> environ à distraire de la parcelle HP n° 399

b) à titre onéreux :

Pour la réalisation du giratoire à la jonction des rues G Eiffel/des Frères Perret pour une surface de 92 m<sup>2</sup> environ à distraire de la parcelle HP n° 398 en complément de la bande de recul et qui impacte la partie constructible du lot. Le prix d'acquisition a été fixé à 35€/m<sup>2</sup> soit une somme de 3 220 €.

3/ la société EMAVI pour les emprises suivantes, à titre gratuit :

- 166 m<sup>2</sup> environ à distraire de la parcelle HP n° 226
- 27 m<sup>2</sup> environ à distraire de la parcelle HP n° 358.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-**DECIDER** l'acquisition à titre gratuit de l'emprise d'environ 36 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée section HP n° 235 appartenant à la société SECTP.

-**DECIDER** l'acquisition à titre gratuit des emprises d'environ 29 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle HP n° 398 et d'environ 59 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle HP n° 399 appartenant à la société CARRIERES ET BETON BRONZO PERRASSO.

-**DECIDER** l'acquisition pour un prix de 3 220 € de l'emprise d'environ 92 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée section HP n° 398 appartenant à la société CARRIERES ET BETON BRONZO PERRASSO.

- **DIRE** que les crédits nécessaires seront mis en place au budget de la Ville

-**DECIDER** l'acquisition à titre gratuit des emprises d'environ 166 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle HP n° 226 et d'environ 27 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle HP n° 358 à la société EMAVI.

- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférant à ces dossiers.

**2013.479 - ACQUISITIONS FONCIERES DES PARCELLES DANS LE CADRE DE LA  
REQUALIFICATION DE LA RUE FRERES PERRET ET DE LA RUE GUSTAVE EIFFEL**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 52</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 52</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

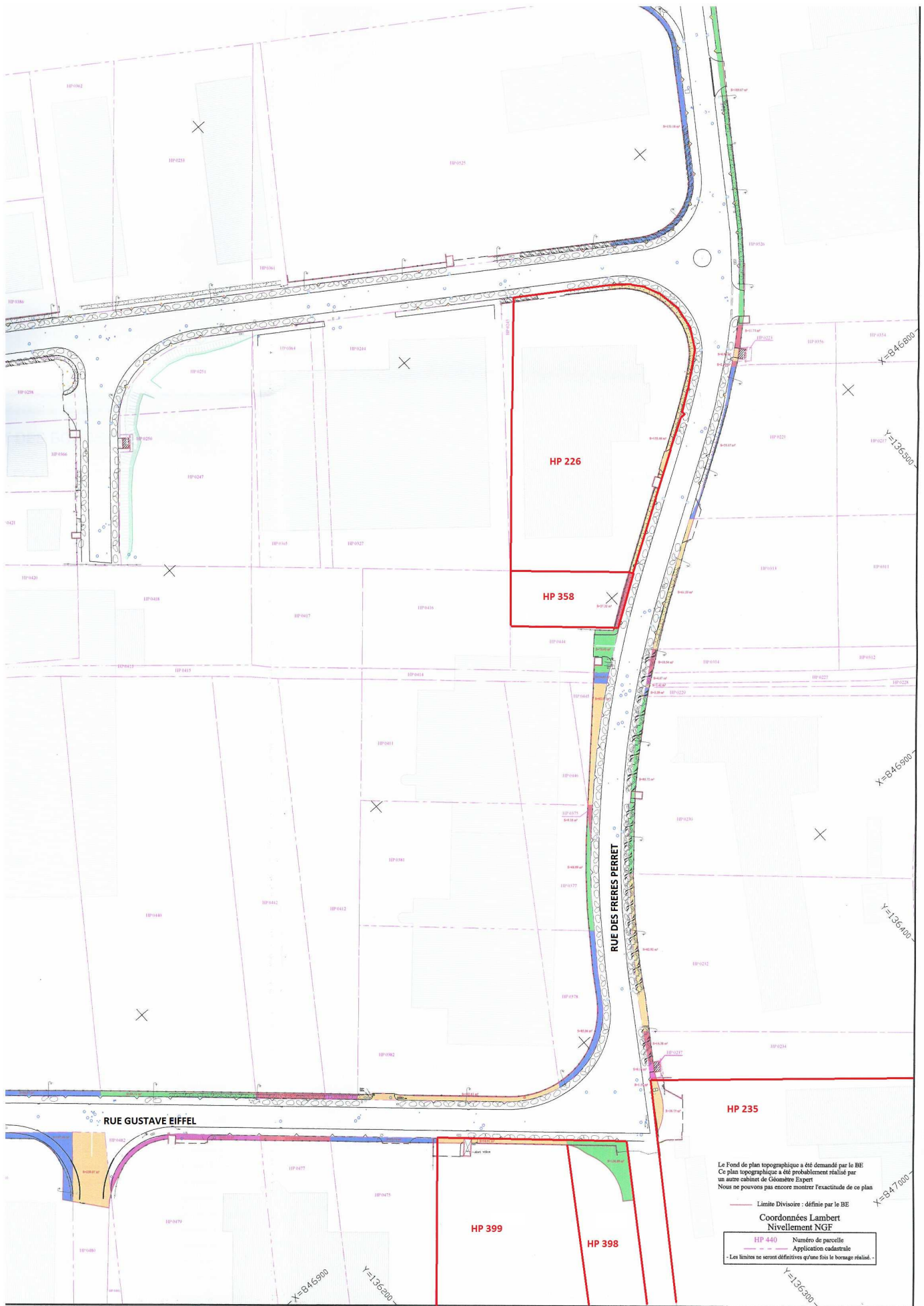
**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Le Fond de plan topographique a été demandé par le BE  
 Ce plan topographique a été probablement réalisé par  
 un autre cabinet de Géomètre Expert  
 Nous ne pouvons pas encore montrer l'exactitude de ce plan

— Limite Divisoire : définie par le BE  
 Coordonnées Lambert  
 Nivellement NGF

HP 440	Numéro de parcelle
---	Application cadastrale

... Les limites ne seront définitives qu'une fois le bornage réalisé...